

LUDESSE



LUD' INFO :

N°4 Juin 2017

CHAYNAT



Le mot du maire

Une longue période électorale vient de se terminer par le renouvellement de l'exécutif et du législatif dans notre pays. Alors qu'il serait souhaitable que cette année d'incertitude soit suivie d'une période de plus grande sérénité les premières questions se posent : Quel impact aura la réforme de la taxe d'habitation sur le budget de notre commune sachant qu'elle avait généré 66500€ de recettes en 2017 ? Quel avenir pour la semaine d'école en quatre jours et demi mise en place début 2014 ? Quelles seront les conditions d'accès et de renouvellement des contrats aidés auxquels nous avons recours pour faire fonctionner notre collectivité ? Très rapidement , nous devons trouver des réponses .

Lors des différents scrutins récents vous avez pu rencontrer vos élus et à cette occasion vous avez fait part de vos interrogations et observations quotidiennes. L'objectif de ce document est de vous apporter les informations dont nous disposons .

Alors que l'été s'annonce très chaud, je vous fais confiance pour redoubler de vigilance à l'égard des plus fragiles d'entre nous. N'hésitez pas à solliciter vos élus en cas de besoins .

Je veux également ,au nom de notre commune ,adresser un message d'encouragement à tous nos jeunes qui se présentent aux différents examens et concours de fin d'année scolaire . Nous leurs formulons tous nos vœux de réussite .

Bon été à toutes et à tous . Qu'il soit l'occasion pour un maximum d'entre nous de nous reposer de nous dépayser et de nous cultiver .

Bon courage à celles et ceux qui vont devoir travailler .

René MARAIS

Vivre ensemble

Je suis contraint une nouvelle fois à vous inciter au respect des règles élémentaires de vie en collectivité . **RESPECT** mais aussi **TOLERANCE** à l'égard de son prochain . Toujours les mêmes doléances me sont faites : Stationnement gênants véhicules immobilisés sur la voie publique , déjections animales , dégradation de véhicules et de bien privés, destruction des équipements collectifs (Colonne papier brûlée = 2000€),dépôts de déchets non compatibles aux points propres

Faudra t-il un jour appliquer les mêmes dispositions qu'en ville ? Règlements de stationnement avec : feux , parcmètres , zones bleues , peintures et traçages en tous genres et POLICE bien sur !

Ce jour là , que sera devenue la ruralité à laquelle nous prétendons tous être attachés ?

Aires de jeux

L'aménagement d'une aire de jeux dans la cour de l'ancienne école de Chaynat est terminé . Bien que l'installation ait été réalisée dans les normes de sécurité par une entreprise spécialisée nous rappelons que l'utilisation par les enfants est placée sous la **responsabilité des parents** . Nous comptons également sur les parents pour être vigilants sur le respect global de cet équipement : Utilisation correcte des jeux , âge des enfants , fermeture du portail , surveillance des chiens , rangement des tables et chaises ; utilisation de la poubelle

Entretien des voiries et espaces publics

Début 2017 la nouvelle réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires est entrée en application . Elle interdit **totalemment l'utilisation des désherbants chimiques** par les collectivités. L'application de cette restriction par la commune de LUDESSE nous contraint à utiliser les méthodes alternatives que sont l'arrachage ou la coupe mécanique plus protecteur de notre environnement mais aussi plus consommateur de temps .

De plus le SIVOM du pays de Champeix intégré dans l'Agglo Pays d'Issoire s'est vu privé des brigades d'insertion qui intervenaient régulièrement sur notre commune . En effet le Département a réorienté sa politique d'insertion estimant que les objectifs de retour à l'emploi des bénéficiaires n'étaient pas atteints . Une nouvelle forme d'aide aux communes émanant de L'agglo est en cours d'étude et devrait être totalement opérationnelle en 2018.

L'association de ces deux facteurs fait que nous risquons d'avoir quelques difficultés à assurer une qualité de service identique aux années passées malgré la forte mobilisation de Bernard et Claude pour entretenir et embellir notre commune.

Je vous demande donc de faire preuve de compréhension pour passer au mieux ce cap délicat. Chacun d'entre nous peut aussi les aider en prenant à sa charge l'arrosage de quelques fleurs ou le désherbage des trottoirs devant sa porte .

Dès cet automne nous prendrons les décisions nécessaires à l'adaptation de nos effectifs en fonction de l'offre de l'Agglo Pays d'Issoire et des conditions d'accès aux contrats aidés.

PS : En aucun cas le personnel communal ne peut être tenu responsable de cette situation . Contactez vos élus en cas de gêne majeure.

Voiries départementales :

A compter du 26 juin 2017 et pour une durée d'un mois la circulation à LUDESSE va être perturbée par deux chantiers engagés simultanément par le Département et le SIVOM de l'eau .

– Départementale **D28** (Route de CHAMPEIX); remplacement d'une canalisation d'eau entre le cimetière et le carrefour avec le Chemin du Creux .Une circulation alternée gérée par feux sera mise en place . Lors de la réunion de préparation de chantier, à notre demande les intervenants ont accepté que la partie de travaux située à l'intérieur du village soit réalisée en priorité **avant le 14 Juillet** date estimée de début des moissons.

– Départementale **D630** (Route de PLAUZAT) ; reconstruction du mur de soutien de la route au regard d'une propriété privée . En fonction du déroulement du chantier il est fortement probable que la circulation soit totalement interrompue .

Une déviation sera mise en place par **St SANDOUX ou CHAMPEIX** . La commune de LUDESSE va réaliser les travaux nécessaires sur le chemin de la Croix pour faciliter la circulation des engins agricoles via le chemin du ruisseau.

PS : Concernant la vitesse trop élevée dans nos village ,nous avons sollicité les services départementaux pour établir un état des lieux (Pose d'enregistreurs de vitesse) Une présentation des résultats avec discussion sur les solutions possibles sera faite aux élus avant fin juin .

Energies renouvelables : Eoliennes

Comme vous avez pu en entendre parler ici ou là notre commune a été sollicitée par plusieurs fournisseurs d'énergie **Eolienne** . En effet le schéma de développement éolien fait apparaître une zone propice sur un territoire situé à cheval sur les communes de LUDESSE et MONTAIGUT Le BLANC .

Avec un maximum de courtoisie nous avons accordé notre attention aux porteurs de ces projets bien qu'il soit regrettable que les propriétaires foncier aient été contactés alors que la commune de LUDESSE ne s'est pas encore prononcée .

Ce projet s'inscrirait dans le développement économique du territoire pour lequel la commune n'est pas compétente . Nous avons donc réorienté nos interlocuteurs vers l'AGGLO Pays d'Issoire afin qu'ils puissent présenter leurs projets .

A ce jour nous avons demandé au pôle d'Aménagement durable de L'espace de la communauté d'Agglo de nous recevoir afin d'examiner ensemble les points suivants :

- Position de l'agglo sur le développement éolien*
- Analyse globale du potentiel éolien sur le territoire*
- Priorisation des projets*
- Définition d'une communication cohérente de la part des communes concernées et de l'agglo.*
- Conseil juridique pour l'analyse des dossiers et des éventuels contrats .*

*Ce type de projet nous engage sur **30 ou 40 ans** . Nous estimons que la prudence est de mise.*

Associations :

*Félicitations aux filles de la « **Gym** » pour leur participation à la CLERMONTOISE*

*Ball-trap des **Chasseurs** à CHAYNAT les 24 et 25 Juin 2017 .*

*Fête de fin d'année à **l'école** les 23 et 24 Juin 2017.*

Ces festivités demandent beaucoup d'investissement de la part des organisateurs . Soyons nombreux à les remercier par notre présence .

INFORMATIONS PRATIQUES ET FORMALITÉS

Ouverture de la Mairie au public : Lundi de 16 heures à 17 heures 30,
Mardi de 17 heures à 19 heures,
Vendredi de 10 heures à 12 heures.

Il est souhaitable que ces horaires soient respectés afin de faciliter le travail de la secrétaire de mairie.

Le maire assure une permanence le mardi à partir de 18 heures.

Site Internet de la commune de Ludesse : www.mairie-ludesse.fr

Recensement

Le recensement des jeunes gens âgés de 16 ans est obligatoire. Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (délai de 3 mois à compter du 16^{ème} anniversaire, pour accomplir cette formalité).

